



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

848
F9950
C45

EDOUARD CHAMPION

LES IDÉES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

DE

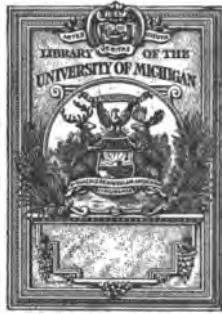
FUSTEL DE COULANGES

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, QUAI VOLTAIRE, 9

1903



**PRESENTED BY
THE AUTHOR**

LES IDÉES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

DE

FUSTEL DE COULANGES

DU MÊME AUTEUR

Le Tombeau de Louis Ménard, monument du souvenir, *accompagné du portrait de Louis Ménard*, par René MÉNARD. 1902, in-12 carré..... 3 50

Entretiens avec Monsieur Sully Prudhomme. *Nouvelle édition* 1902, pet. in-18 carré. Quelques exemplaires..... 10 •

SOUS PRESSE

Baudelaire et « Les liaisons dangereuses. » Notes inédites de Charles Baudelaire.

EN PRÉPARATION

Gérard de Nerval. Sa vie et ses œuvres.

En marge de Perrault. Contes modernes.

Jezn Mevie
EDOUARD ^A CHAMPION

LES IDÉES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

DE

FUSTEL DE COULANGES

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR

9, QUAI VOLTAIRE, 9

1903

848
F9950
C45

LES IDÉES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

DE FUSTEL DE COULANGES

La « Cité Antique » et Louis Ménard.

(*Documents inédits.*)

Dans un autre siècle il m'eût fallu naître :
Il n'est point ici de place pour moi.

L. M.

N'admirerons-nous point la touchante unanimité du monde des lettres, des arts et des sciences, gémissant comme le chœur antique sur la destinée douloureuse de Louis Ménard, qui écrivit ces nobles et délicieuses *Réveries d'un païen mystique* et fut le type même du *méconnu*?

Alors qu'il s'ennuyait à vivre parmi nous, rêvant aux statues détruites de Phidias ou aux chefs-d'œuvre perdus du grec Simonide, ce stoïcien des temps modernes s'était résigné au silence. Il publiait des livres étranges qu'il était seul, ou presque seul, à connaître. La légende lui accordait bien un disciple, Lamé; elle ajoutait toutefois que ce dernier se précipita un soir par sa fenêtre, s'écriant qu'il allait rejoindre en Brahma la béatitude céleste. Mais, en retour, quel beau zèle réparateur quand les dieux eurent décrété que les temps étaient accomplis où ils devaient élire en leur Olympe le dernier et le plus fervent de leurs fidèles, et décerner des palmes d'or à ce chétif vieillard aux yeux bleus.

La bibliographie du *méconnu* se fit alors abon-

fb

397392

dante; elle menace aujourd'hui de devenir compliquée.

Le livre de Philippe Berthelot est venu bien à point, après *Le Tombeau de Louis Ménard*, pour renseigner davantage sur cette rare et digne figure. Il nous donne ce que l'on ne pouvait guère attendre de la précédente oraison funèbre : des précisions, une vie exacte et documentée. Mais Philippe Berthelot, en sa modestie, s'est trop vite effacé pour laisser la parole au maître lui-même. Il n'a pas tout dit sur Ménard. Et c'est pour faire un peu plus complète l'histoire de sa vie que nous croyons devoir écrire ces simples notes.

*
* *

Une besogne toujours intéressante et qui ne va jamais sans curiosité, c'est bien l'étude des rapports entre deux grands écrivains contemporains de la même partie, du même métier, comme l'on pourrait dire. Ils professent d'ordinaire sur des sujets semblables des opinions adverses, ont l'un pour l'autre des politesses exagérées, des ironies subtiles. Leurs discussions, aux dehors courtois, s'enjolivent des traits les plus perfides du monde. Et nous connaissons des brochures critiques et savantes, gonflées de bonhomie cruelle, qui sont comparables à ces seules *Provinciales*, qu'on glissait, furtives et pliées, sous les portes. L'intérêt cependant serait minime, et réservé parfois à de seuls initiés, s'il ne résidait qu'en ces scandales de cénacle. Il s'élargit tout naturellement, quand nous nous trouvons en présence de deux historiens de la valeur de Fustel de Coulanges et de Louis Ménard et qu'il

nous est permis de les entendre discuter des points d'histoire pour lesquels eux-mêmes se sont passionnés, où ils conclurent de manière si différente, chacun selon sa méthode et son tempérament.

*
**

Louis Ménard était un enthousiaste de nature. Il l'était aussi par instinct et par éducation. Non qu'on puisse accuser l'honnête libraire de la place Sorbonne, son père, ou ses honorables maîtres MM. Wallon et Jules Simon, d'avoir développé en son esprit le sens trop vif de la beauté : la lecture d'Homère ou d'Hésiode, tel fragment demi-brisé du Parthénon lui donnaient la fièvre. Il s'animait à la contemplation inspiratrice des monuments antiques d'après lesquels il écrivait — et qui sont divins. M. de Hérédia, qui traduisit avec lui l'*Antre de Porphyre* et les livres d'Hermès, se souvient encore de la joie que lui communiquait la vue seule des caractères grecs. Et, en préface à cette *Histoire*, qu'il destinait aux élèves des lycées et où il n'est pas douteux qu'il tentât de convertir les adolescents au polythéisme hellénique, Louis Ménard s'écriait avec des pleurs :

Mais vous, débris muets de sublimes pensées,
Marbres épars, quel est le chemin qui conduit
Vers l'âge d'or perdu, les croyances passées,
L'Élysée où s'en va ce que l'homme a détruit ?

Par delà deux mille ans, loin des siècles serviles,
J'irais, je volerais sur les ailes des vents,
Vers les temples de marbre et vers les blanches villes,
Chez les grands peuples morts, meilleurs que les vivants.

Dieux heureux, qu'adorait la jeunesse du monde,
Que blasphème aujourd'hui la vieille humanité,
Laissez-moi me baigner dans la source féconde
Où la divine Hellas trouva la vérité.

Laissez-nous boire encore, nous, vos derniers fidèles,
Dans l'urne du symbole où s'abreuvaient les forts ;
Vos temples sont détruits, mais, ô lois éternelles !
Dans l'Olympe idéal renaissent les Dieux morts (1).

Il n'était par rare non plus qu'au cours de ses ouvrages, Ménard prit fait et cause pour un personnage sympathique, et, dans un mouvement d'éloquence réelle, renouvelât pour lui un de ces magnifiques plaidoyers à la Démosthène. A certain passage de son *Histoire des anciens peuples de l'Orient*, Ménard va jusqu'à exciter les Égyptiens à la révolte contre leur « tyran ». Et il s'irrite de ces hiéroglyphes inscrits dans la pierre, comparable aux cartouches d'honneur qui décorent les arcs fleuris dressés pour le passage des rois triomphants. On conçoit le danger d'un tel système pour un historien. S'il amène à de beaux accents d'éloquence et de poésie, — et ils sont nombreux dans l'œuvre d'un Ménard — il ne satisfait pas toujours les lois de l'histoire. Et il faut bien confesser que Ménard les sacrifie parfois au jeu plus facile des Muses.

Fustel de Coulanges mérita mieux le nom d'érudit et de philosophe. Il ne connaît d'infailible que le document. Et il tire de ce document, avec une sage raison, ce qu'il contient, et rien d'autre. Il ignore le parti pris. Son jugement est indépendant, débarrassé de tout sentiment personnel ou intime. On sait les scrupules délicats

(1) *Hellas*. A comparer toute cette poésie, qui apparaît dans la deuxième édition des *Poèmes* (1863), au prologue des *Noces Corinthiennes*, de M. Anatole France.

qui lui firent refuser, après examen, d'écrire le récit de la guerre de 1870, dont l'avait chargé M. Thiers. Il s'est fait une règle de voir les faits comme les contemporains les ont vus et « non comme l'esprit moderne les imagine » ou comme l'exigerait un intérêt particulier.

Disciplinant sa méthode, Fustel de Coulanges garantit sa prose et sa pensée bien françaises de la poésie romantique malsaine dont se gangrène un Michelet. Il n'est jamais dans la chaire oratoire. En place des emportements du prédicateur, il préfère une page « hérissée de textes », un faisceau de preuves. Les textes ne sont pas toujours véridiques, écrit-il, mais l'histoire ne se fait qu'avec les textes, et il ne faut pas leur substituer ses opinions personnelles. Le meilleur historien est celui qui se tient le plus près des textes, qui n'écrit et même ne pense que d'après eux (1). Mais comme Descartes est resté son maître favori, le guide incomparable de sa pensée, Fustel voit dans le doute même un des instruments essentiels de la science historique. Car l'histoire, vraiment, est une science. Lui-même proclame la définition et donne l'exemple.

Aussi l'œuvre de Fustel de Coulanges se déroule-t-elle comme un beau théorème. Celle de Ménéard est plutôt l'ode suprême, le cantique harmonieux et dolent rythmé à la gloire de la divine Hellas.

Nous voyons donc, d'un côté, un rêveur, un exalté, un voluptueux ; de l'autre, un vrai savant qui met du bon sens et de la méthode là où Ménéard apporte seulement l'exaltation de sa

(1) *La Monarchie française.*

fièvre. Tandis que l'auteur de l'*Origine des Institutions*, le front lourd penché vers des textes, avait su, dans le calme de son laboratoire, s'arrêter à une réalité unique et sage, Louis Ménard poursuivait lentement le cours de ses rêveries. Ses amis de jeunesse, comme Baudelaire ou M. Frédéric Passy, l'avaient connu assis à l'avant de son balcon haut perché, les pieds pendants dans le vide, qui se grisait de vers et de théories déclamatoires. On l'avait vu, tout enthousiaste, aux barricades de 48, ou bien dans ces temps de tumulte populaire, drapé dans un manteau à la grecque, manger démocratiquement des pommes de terre frites dans la rue.

A l'âge où les hommes commencent seulement à vivre, au retour d'un exil politique, il s'était retiré déjà dans sa cellule que son imagination peuplait de rêves brillants. Enfoncé dans son large fauteuil de tapisserie, tout en suivant de ses yeux « d'un bleu halluciné », la fumée de sa pipe qui montait gravement dans l'air, ainsi que l'encens brûlé sur l'autel par l'hierophante, il se plaisait à évoquer les constitutions primitives de la Grèce antique. Il admirait de toutes les forces de son exaltation ces temps heureux qui ne reviendront pas, où la Grèce héroïque, illettrée et sans philosophie, respectait cependant les dieux et les ancêtres et portait en elle l'amour violent de la liberté.

Ménard vivait de très peu d'idées. Et c'était là une de ses chimères préférées de croire à la grandeur et à la beauté d'Athènes par la démocratie et le polythéisme. Il lui rendait le culte que le prêtre rend à son Dieu.

⋮⋮⋮ Aussi, quand parut ce livre admirable de clarté,
⋮⋮⋮ de synthèse, de construction : *la Cité antique*, ce

fut dans l'âme candide et rêveuse de Ménard un scandale sans précédent. Certaines phrases étaient comme écrites à son adresse. « *On s'est fait illusion sur la liberté chez les anciens*, et pour cela seul la liberté chez les modernes a été mise en péril. » Ce n'était pas seulement ces réflexions fortes et saines, si fréquentes dans le livre de Fustel, qui déconcertaient Louis Ménard; c'était la théorie même, l'idée maîtresse de l'œuvre. Fustel de Coulanges ramenait tout à l'histoire des idées religieuses. « Nous avons fait, disait-il en conclusion, l'histoire d'une croyance. Elle s'établit; la société humaine se constitue. Elle se modifie; la société humaine traverse une série de révolutions. Elle disparaît; la société humaine change de face: telle a été la loi des temps antiques. » Sans doute, et Ménard lui-même ne cessait d'en jurer par Zeus à ses amis, à Leconte de Lisle, à Bermudez de Castro, à Thalès Bernard, tandis que, grimpés au sommet des arbres, ils regardaient se lever le soleil sur Ville-d'Avray, — la Grèce se dessine, s'affirme par la force de sa religion, le culte de ses dieux, l'amour du foyer, de la famille et des morts. C'était l'époque de la superbe démocratie et l'apogée de la civilisation hellène. Mais sous le régime de l'aristocratie, puis des rois, la seconde phase cataloguée par Fustel, le monde antique avait fait plus que traverser une série de révolutions. Le jour même où la Grèce abdique le culte de sa grande liberté, son principe vital, elle est en pleine décadence et tombe rapidement de chute en chute, lamentable ruine qu'aucun architecte ne saurait relever, beau corps dépérissant qu'abandonne le plus habile médecin.

La société antique fit plus que changer de

face, quand, renonçant à faire elle-même ses lois, acceptant l'oppression tyrannique d'étrangers, elle brise ses dieux sur ses autels abandonnés. Le baiser des statues sur la terre fut un baiser d'adieu. Le jour où le christianisme, cette religion humaine qui consent à tout, qui se résume en humilité, fut prêchée en Grèce par les disciples de Jésus, et trouva dans les femmes, vite séduites, un secours bienveillant, puis d'admirables adeptes, c'en était fait de la terre si fière, si pure des Hellènes : la Cité antique était morte. Sa grandeur avait duré tant qu'avaient été vrai le culte de la liberté et les dieux primitifs des premiers ancêtres.

C'était là l'opinion d'un païen et d'un démocrate rêveur, comme Ménard. Ce pouvait ne pas être le résultat des réflexions d'un historien comme Fustel.

Ménard était dérouter complètement par le système historique de Fustel de Coulanges, qui consistait à énumérer des faits, à produire des documents, à en tirer des conclusions sans haine ni passion. Quand lui-même avait présenté sa thèse en Sorbonne (*la Morale avant les philosophes*), il s'était fait un devoir d'afficher ses opinions païennes et démocratiques. Tous ceux qui furent à cette soutenance restée fameuse, ont conservé le souvenir précis de ses enthousiasmes. Le polythéisme est, de toutes les religions, la meilleure, la plus belle et la plus féconde. Il aboutit à cette noble idée et à cette forte conception, la République. Et elle seule peut faire la grandeur d'un pays et assurer sa gloire dans tous les temps. C'était là le fonds de ses discours. Que de phrases admirables, d'un rythme sonore et plaintif, dans ce livre de regrets où Ménard nous entretient de cette civi-

lisation brillante, ensevelie à jamais sous les ruines des temples, et détruite par les desservants du culte nouveau. — Ainsi Stendhal, à certaine page de ses *Promenades dans Rome*, s'irrite de la destinée nouvelle de cette effigie païenne majestueuse, qui, d'une idole antique, représente saint Pierre dans l'église de Rome.

Le livre de Ménard était une prière au passé. Au contraire, la *Cité antique* manquait complètement de lyrisme, d'attendrissement, d'opinion personnelle surtout. Ou si Ménard en devinait quelques-unes, il les apercevait contraires aux siennes. Et il s'en désolait. Et il s'en irritait.

Parmi les plus intimes amis de Ménard, et qui sont restés fidèles à sa mémoire, était M. F. Pillon philosophe de talent. Il publiait alors dans *l'Année philosophique* des études critiques sur le mouvement général dans les divers ordres de connaissance. Charles Renouvier, d'autres savants collaboraient à ce recueil curieux. On offrit à Ménard d'y écrire un article sur les travaux récents de linguistique, la science du langage. Il accepta. Et finissant d'analyser des livres consacrés pour la plupart à la philologie, il fit entrer dans ce même article la critique suivante de la *Cité antique*, si grande était sa haine de ce livre, et si vif son désir d'y répondre, d'y riposter publiquement :

« Dans son récent ouvrage intitulé *la Cité antique*, M. Fustel de Coulanges suppose que le culte des morts a précédé le culte des dieux chez les populations indo-européennes. C'est par là, selon lui que s'éveille le sentiment religieux ; c'est en



présence du mystère de la mort que l'intelligence des races supérieures s'élève à la conception du Divin.

« Cette opinion n'a pour elle aucune espèce de preuve. Dès qu'ils ont levé leurs regards vers le ciel, les Aryas ont dû adorer les puissances de la lumière, les *Devas*, les Dieux. Les morts, accueillis dans le monde invisible par ces Dieux qu'ils avaient invoqués pendant leur vie, ont dû être regardés comme des protecteurs naturels par leurs parents et leurs amis, et c'est ainsi sans doute qu'à côté du culte public rendu aux énergies universelles, il y eut une religion particulière pour chaque famille; mais pour admettre que cette religion ait pu exister seule, il faut supposer des familles isolées les unes des autres, et cette supposition, tout à fait arbitraire, a entraîné M. Fustel de Coulanges à méconnaître la morale sociale des anciens. Il va jusqu'à soutenir que la liberté leur était inconnue, opinion assez répandue aujourd'hui, et qui n'en est pas moins le contre-pied absolu de la vérité historique. La liberté n'a pas toujours été comprise de la même manière : celle des peuples modernes consiste dans le droit de choisir ceux qui font les lois; celle des anciens consistait à n'obéir qu'aux lois qu'ils avaient faites eux-mêmes, et dont ils confiaient l'exécution à des magistrats électifs, temporaires et responsables. Un Grec ne se serait pas cru libre parce qu'il aurait pu, tous les six ou sept ans, déposer dans l'urne électorale le nom des députés chargés du vote de l'impôt; il n'aurait pas vu là une entrave suffisante à l'action du pouvoir exécutif, et il aurait exigé que les dépositaires de ce pouvoir, depuis le premier jusqu'au dernier, fus-

sont soumis à l'élection et révocables à volonté. Quant au droit de faire les lois, de voter les impôts, de décider la paix ou la guerre il n'était délégué à personne; le peuple l'exerçait lui-même directement sur la place publique. Soyons modestes quand nous parlons des anciens.

« Le livre de M. Fustel de Coulanges est un plaidoyer contre l'antiquité en faveur des sociétés chrétiennes. Il a de quoi satisfaire également les défenseurs du moyen âge et les partisans de la doctrine du progrès. Cette doctrine qui flatte si agréablement la vanité moderne, nous empêche de reconnaître que les principes de la Révolution ne sont qu'un retour bien timide et bien incomplet aux grandes traditions de l'Hellénisme. Mais l'heure de la justice ne vient jamais pour les religions mortes. M. Renan lui-même, dans son livre des *Apôtres*, n'a pas craint d'accuser les Athéniens d'intolérance religieuse. Cette accusation, quand le souvenir des autodafés et des dragonnades est encore si près de nous, fait songer à la parabole de la paille et de la poutre.

« M. Fustel de Coulanges développe longuement cette thèse de la prétendue intolérance des anciens. Il introduit d'ailleurs, dans les questions religieuses comme dans les questions politiques, une confusion très fautive entre les Romains et les Grecs, ce qui lui fait souvent méconnaître les origines et le caractère de la civilisation hellénique. Il s'appuie sur les tragiques et sur les rhéteurs, même lorsqu'ils sont en contradiction formelle avec le témoignage bien autrement imposant d'Homère et d'Hésiode.

« Malgré quelques erreurs de ce genre, on doit féliciter M. Fustel de Coulanges d'avoir mis en lu-

mière un côté important et trop peu étudié jusqu'ici de la vie morale de l'antiquité. Les religions des familles conservées dans des cérémonies traditionnelles dont on avait perdu le sens, lui servent à expliquer non seulement les mœurs des anciens, mais leurs lois et leurs institutions sociales. Ces explications, cependant, sont plus vraies pour les Romains que pour les Grecs, que leur indépendance d'esprit affranchit de bonne heure du joug des traditions. La cité romaine n'est qu'une réunion des familles aristocratiques; en Grèce, la famille ne fut jamais oppressive. Le droit individuel était la base du droit social, et la cité n'était qu'une réunion de gens, librement associés pour la défense commune. A Rome, le sacerdoce était réservé aux patriciens; en Grèce, la religion était le patrimoine de tous; il n'y avait pas de prêtres dans le sens que nous attachons à ce mot, il n'y avait que des sacristains. Dans toute l'histoire grecque, il n'y a pas trace d'une faction sacerdotale, pas plus que d'une querelle dogmatique.

« Rien n'est plus nuisible à la véritable intelligence de l'antiquité que cette perpétuelle confusion qu'on a l'habitude de faire, surtout en France, entre les Romains et les Grecs, deux peuples qui différaient bien plus l'un de l'autre que nous ne différons des Anglais ou des Russes. Par suite de cette confusion, ceux qui sont peu satisfaits de certaines parties de l'héritage des Romains, par exemple de la discipline administrative de l'époque impériale, s'en prennent fort injustement à l'antiquité tout entière, et manquent souvent de reconnaissance envers les Grecs, à qui nous devons tout ce qu'il y a de bon dans les sociétés modernes. »

Cet article aigre-doux d'un confrère qu'il estimait, qui avait été en quelque sorte son devancier et dont il respectait infiniment les opinions, à défaut de les partager, dut faire sourire tout d'abord Fustel de Coulanges. Car il avait une grande connaissance de l'homme. Et n'est-ce pas en cette première gaieté qu'il traça ce portrait d'un critique, trouvé plus tard dans ses notes :

« ... Quand il juge un livre, soyez sûr qu'il songe à lui-même bien plus qu'au livre. Il fait une comparaison perpétuelle entre chaque page qu'il lit et l'idée qu'il a dans l'esprit. Si la page contredit à son idée, naturellement il donne raison à son idée, et il lui paraît évident que c'est l'auteur du livre qui s'est trompé. »

Cependant Ménard avait attaqué là des idées chères à Fustel, et qui faisaient pour ainsi dire partie de son patrimoine. Déjà en 1858, dix ans auparavant, dans sa thèse latine sur Vesta, culte du foyer et fondement de la religion ancestrale (1), il avait tracé une esquisse timide, mais non gauche, de ces grandes pensées qu'il développait maintenant dans la *Cité antique*. Maintes fois, devant son auditoire enthousiasmé de la Faculté des lettres de notre Strasbourg, il les avait évoquées. L'article de Ménard exigeait une réponse. La voici telle que l'auteur du *Polythéisme* la reçut (2) :

(1) *Quid Vestæ cultus in institutis veterum privatis publicisque valuerit.*

(2) Je dois la communication de cette lettre à Mme veuve Louis Ménard. Je la prie de bien vouloir trouver ici l'expression de ma gratitude.

« Strasbourg, 7 avril 1868.

« Monsieur,

« Je viens de lire l'*Année philosophique* et j'y ai trouvé votre article sur mon livre. Je vous remercie sincèrement d'avoir bien voulu vous occuper de lui, et je vous suis reconnaissant du bien que vous en dites. Permettez-moi seulement de vous exprimer la surprise que j'ai éprouvée en lisant que j'avais fait un plaidoyer contre l'antiquité en faveur des sociétés chrétiennes, et que mon livre devait satisfaire les défenseurs du moyen âge.

« Si quelques défenseurs du moyen âge ont été satisfaits de mon livre, c'est de deux choses l'une, ou qu'ils l'ont bien mal lu, ou que l'expression m'a tellement trahi que j'ai eu le malheur de dire exactement le contraire de ce que je pensais. Mais j'en appelle à vous-même, Monsieur, qui vous y connaissez. Veuillez vous rappeler ce que j'ai dit de la manière dont se forment les religions et de l'influence mauvaise qu'elles exercent, et dites si j'ai fait l'éloge de n'importe quelle théocratie. Ai-je même fait l'éloge du christianisme? Assurément, Monsieur, vous ne vous y êtes pas trompé. Dire que le christianisme né du progrès de l'esprit humain, et continuant (je l'ai dit) la marche de la

philosophie, a différé des vieilles religions antiques en ce qu'il n'a pas absorbé en lui l'Etat (dès l'abord bien entendu), ce n'est pas louer bien vivement le christianisme. Je crois bien que vous admirez plus que moi l'antiquité, mais je n'admire pas plus que vous le moyen âge. Vous êtes plus païen que moi; je ne suis pas plus chrétien que vous. Mais quoi? devais-je le dire? n'aurais-je pas fait une faute de goût en introduisant dans une étude tout antique des idées modernes? J'ai pensé qu'il me suffirait de ne pas dissimuler ma pensée; et certes, je ne l'ai pas dissimulée. Permettez-moi de vous citer, entre autres passages qui sont nombreux, la fin de la page 163. Oh! non, Monsieur, je n'ai pas voulu faire un plaidoyer en faveur des idées chrétiennes, et j'ai de bonnes raisons pour ne l'avoir pas fait; et si ce volume pouvait avoir quelque petite action sur le mouvement général des idées philosophiques, ce serait précisément dans un sens opposé à celui que vous indiquez. Je sais bien que vous n'êtes pas le seul qui vous y soyez trompé, mais je suis plus surpris et plus affligé de vous avoir induit en cette erreur que je ne le suis à l'égard des autres. Cela tient sans doute à l'estime que j'ai pour votre talent et votre caractère; cela tient aussi à la bienveillance que j'ai trouvée chez vous. Je ne souhaite rien tant que de vous détromper. N'ayez pas de moi cette pensée, qu'étant chrétien j'ai voulu faire l'éloge des sociétés chrétiennes, ni cette autre

pensée, encore plus fâcheuse, que n'étant pas chrétien, j'ai dissimulé ma pensée par prudence ou par peur. La vérité est, qu'étudiant l'antiquité, j'ai voulu ne voir qu'elle et ne parler que d'elle; le mal que j'en dis ne peut pas être pris pour une apologie du christianisme ou de la monarchie. Je n'ai pas admiré beaucoup l'antiquité, je l'avoue, mais c'est que je ne suis ni poète, ni artiste, Monsieur; je suis historien, et comme tel, si j'avais eu naturellement une grande faculté d'admirer, je l'aurais bien vite perdue. Et puis, je n'avais à parler ni de l'art, ni de la poésie; je voulais décrire un vieil état social tout théocratique; et pourquoi tenez-vous tant, Monsieur, à ce que j'admire cette antique théocratie? Votre Homère est celui qui lui a porté les premiers coups; et je suis pour Homère contre elle. Vous me reprochez ce que je dis de l'absence de liberté, soyez assez bon pour vous reporter à la place qu'occupe ce chapitre. Il est avant les deux livres des révolutions; il se rapporte à l'âge antique, à l'âge théocratique; il dit que la théocratie, source de l'état social des anciens, a été funeste à la liberté; il montre que cette théocratie a toujours laissé quelque chose d'elle, même dans les âges postérieurs; mais si vous voulez bien vous rappeler la suite de l'ouvrage, vous verrez que la liberté a commencé à poindre à mesure que les révolutions se sont déroulées et que les idées religieuses se sont effacées. Du reste, j'ai un peu modifié ce chapitre dans ma seconde édition pour

rendre plus clairement ma pensée. Et enfin en disant que les anciens (les très anciens anciens) ne connaissaient pas la liberté, je n'ai jamais dit que nous fussions plus libres qu'eux. Vous faites bien de dire que nous devons être modestes; mais où voyez-vous que je ne le sois pas en ce point?

« Pardonnez-moi, Monsieur, mes quatre longues pages. C'est que je tiens beaucoup à constater que nous ne sommes pas deux adversaires. Nous sommes dans le même camp, un camp où l'on n'est pas très discipliné, un camp où chacun garde son allure et fait feu de l'arme qu'il préfère, le camp des esprits libres. Travaillons et combattons l'un et l'autre, chacun suivant notre nature, mais, au nom du ciel, ne tirons pas l'un sur l'autre.

« J'espère, Monsieur, avoir le plaisir de vous serrer la main au mois de septembre. Veuillez agréer, en attendant, l'assurance de toute ma sympathie.

« FUSTEL DE COULANGES. »

« Que j'aie seulement quelques années de vie et de force, et j'espère vous prouver que je ne suis pas un apologiste des sociétés chrétiennes et monarchiques. »

Ménard répondit à Fustel de Coulanges par la lettre suivante dont j'ai retrouvé le brouillon

dans ses papiers. Je l'enregistre ici pour faire plus complète l'histoire de ce débat :

« Monsieur,

« Dans l'article qui m'était demandé pour l'*Année philosophique*, je ne pouvais parler de votre savant ouvrage que d'une manière incidente, puisque le sujet de cet article était la science du langage. C'est ce qui m'a empêché de développer, en les accompagnant de citations, les doctrines que je croyais devoir combattre : j'ai dû me borner à les résumer et à en indiquer les conclusions. J'ai cru les trouver principalement dans le chapitre xviii du livre III et dans le chapitre m du livre V. Il m'a semblé voir dans l'un de ces deux chapitres un plaidoyer contre l'antiquité, dans l'autre une apologie des sociétés chrétiennes. Il est vrai que, dans le cours de votre livre, vous vous prononcez plus d'une fois contre la théocratie en général; seulement, à mon avis, vous la croyez où elle n'est pas et vous ne la voyez pas où elle est. Il y a donc entre nous plutôt une différence d'appréciations historiques que d'opinions philosophiques. Les Grecs, qu'on a tort, selon moi, de confondre avec les Romains, n'avaient pas de prêtre; ils n'avaient que des sacrificateurs, et c'est le vrai sens du mot *ιερευς* que nous traduisons fort mal par le mot *prêtre*.

« Un prêtre est un homme qui enseigne des dogmes et qui dirige des consciences; les Grecs n'avaient rien de pareil. En créant une autorité spirituelle en dehors de l'État, le christianisme a, selon vous, accompli un immense progrès; dans mon opinion il a au contraire courbé l'esprit hu-

main sous le joug sacerdotal. Je n'admire pas seulement la Grèce en artiste et en poète, ainsi que vous paraissez le croire ; mais surtout en moraliste. Je suis encore plus païen que vous ne le pensez, car, pour moi, il n'y a pas de morale en dehors de l'Hellénisme.

« La morale grecque, absolument confondue avec la politique, donne pour base au droit social le droit individuel qui est la Liberté, et pour règle au devoir l'égalité qui est la Justice. Je me consolerais de ne pouvoir donner que trois robes à ma femme, comme à Athènes, si j'avais le droit, bien plus important à mes yeux, de décider la paix et la guerre, de voter directement les impôts, de n'obéir qu'aux lois que j'aurais faites et d'en confier l'exécution à des magistrats toujours révocables et toujours responsables. Il m'est donc impossible de voir un progrès dans la transformation religieuse qui a donné pour base à la loi une autorité extérieure au peuple. Je regarde le moyen âge comme une époque de servitude universelle et je juge l'arbre par ses fruits. Si vous m'objectez que vous opposez à l'antiquité, non pas le moyen âge, mais la société contemporaine, je ne me tiendrai pas pour battu, même sur ce terrain. Vous connaissez trop bien l'histoire pour me parler de l'esclavage antique étendu depuis le christianisme à la population tout entière et qui a subsisté dans nos colonies jusqu'en 1848, et qui déshonorait hier encore la plus libre des nations modernes. Même sur notre sol d'où la Révolution avait cru l'extirper, il subsiste encore dans l'armée, dans la marine, dans le clergé ; il se déguise à peine sous le nom de prolétariat, et chaque gouvernement peut, quand il le juge à propos, l'imposer à tout

le pays sous le nom d'état de siège. Quant à la liberté de la pensée, que vous regardez comme un bienfait du christianisme, je n'ai pas besoin pour vous en parler de remonter jusqu'à l'Inquisition et aux dragonnades ; il me suffit de vous renvoyer à notre dernière loi sur la presse. Cette loi et bien d'autres vous expliqueront qu'un païen comme moi ne se contente pas de la mystification du suffrage universel qui permet aux serfs de la glèbe de nous imposer pour six ou sept ans quelques centaines de despotes serviles encore plus insupportables que le maître. A mon avis, la souveraineté ne se lègue pas plus que la conscience, et des lois émanées d'une autorité extérieure ne m'obligent pas plus qu'un billet qui ne porterait pas ma signature.

« J'espère, Monsieur, à votre prochain voyage à Paris, sinon vous convertir à ma religion républicaine, au moins vous expliquer mieux que je ne puis le faire dans une lettre, les raisons qui m'ont obligé à repousser des doctrines auxquelles vous avez prêté l'appui de votre talent et qu'on ne peut combattre, selon moi, que par des principes empruntés aux religions mortes. Pardonnez-moi, en attendant, la longueur de ma réponse et recevez, je vous prie, l'expression de mes sympathies les plus cordiales.

« LOUIS MÉNARD. »

*
**

A la longue et belle épître de Fustel de Coulanges, citée plus haut, nous n'ajouterons pas d'abondants discours : un long commentaire risquerait d'affaiblir cet éloquent et simple plaidoyer de Fustel pour lui-même. On nous permettra toutefois de faire remarquer combien sont rares les lettres que nous avons de cette époque, adressées par l'auteur de la *Cité antique* à ses critiques ou à ses anciens condisciples de l'Ecole. Et celle-ci encore est plus précieuse qui répond de façon claire et nette aux reproches qu'on adressa le plus généralement à Fustel, dès l'apparition même de son livre.

Il était d'une telle nouveauté qu'il éblouit. Il troubla des lecteurs accoutumés à Thierry et à Michelet; et comme les critiques et même les lecteurs étaient habitués par la méthode courante à rechercher l'homme dans l'œuvre, Byron dans son *Don Juan*, Chateaubriand dans *René*, on crut retrouver dans les conclusions de la *Cité antique* les pensées même de l'auteur. On ne put croire qu'elles sortaient de documents. On n'imagina pas de vérifier le détail. On négligea à dessein tous ces renvois dont Fustel de Coulanges avait chargé le bas de ses pages.

« Mais ce qu'il y eut de singulier, dit M. Fustel, c'est que tous mes lecteurs, à l'exception de ceux qui me connaissaient personnellement, furent persuadés que je devais être d'opinion catholique. Il leur semblait qu'il fallait être bien imbu des idées religieuses pour tant parler de religion,

et ils le croyaient, parce qu'eux-mêmes, à ma place, n'auraient pas tant parlé d'elle, ou ne l'auraient pas si nettement aperçue. Il leur parut donc *à priori*, que puisque j'avais décrit la subordination de la politique à une certaine religion, il y a vingt-cinq siècles, je devais de toute nécessité être clérical, et travailler pour ma cause. Il ne leur venait pas à l'esprit que je pusse travailler contre ma cause ou plutôt travailler sans songer à aucune cause. Ils ne pouvaient consentir à m'attribuer une simple recherche du vrai, une pure constatation des faits (1). »

Dans la lettre à Louis Ménard, et dans cette dernière note qui est une réponse aux critiques qu'il confesse avoir reçues de plusieurs côtés, Fustel repousse vivement l'épithète de clérical. Si l'intelligence réfléchie de son œuvre ne prouvait le contresens absolu de ses lecteurs de 1864 et les préoccupations politiques qu'ils apportaient à cette étude, nous aurions pu éclaircir la religion de Fustel par cette admirable clause de son testament :

« Je désire un service conforme à l'usage des Français, c'est-à-dire un service à l'église. Je ne suis, à la vérité, ni pratiquant, ni croyant; mais je dois me souvenir que je suis né dans la religion catholique et que ceux qui m'ont précédé dans la vie étaient aussi catholiques. Le patriotisme exige que si l'on ne pense pas comme les ancêtres, on respecte au moins ce qu'ils ont pensé. »

(1) Note inédite retrouvée dans les papiers de M. Fustel et publiée par M. Guiraud.

Il nous suffit de voir que Fustel était trop bon Français pour vouloir vivre et mourir hors de la foi de ses pères. — Et n'est-il pas notable de retrouver cette théorie prolongée, mais plus compliquée, chez l'illustre penseur et athée clérical Jules Soury, qui se prosterne sur les dalles des églises, s'échauffe à la parole des moines — athée parce qu'il n'a pas été touché de la grâce qui permet de croire, clérical parce qu'il respecte ses ancêtres et se fait une loi de penser comme eux.

Un autre point de cette lettre adressée à Ménard pourrait étonner les esprits non avertis ; je veux dire cette confession anti-monarchiste de Fustel de Coulanges.

Qu'entendait-il au juste par monarchie ?

Le problème est là.

Il faut s'aider pour le résoudre des conseils et des écrits d'un des élèves les plus distingués de Fustel, M. Paul Guiraud, professeur en Sorbonne, que l'on ne peut soupçonner de partialité. Dans le livre qu'il publia en 1896 sur son illustre maître et où il s'appliqua pieusement à le bien mettre tout entier en lumière, M. Guiraud prit lui-même grand soin de nous expliquer le sens que Fustel de Coulanges donnait à ce mot « *Monarchie* ».

Il l'employait dans le sens de *tyrannie* ; c'était pour lui synonyme d'*impérialisme*, équivalent de *césarisme*. Ce qu'il appelle république n'est compatible qu'avec l'aristocratie. Au contraire ce

qu'il nomme monarchie ne peut s'entendre qu'avec le peuple.

« Persuadé que la politique est une science d'observation, il érigeait en loi les leçons du passé et réglait sur lui l'avenir comme le présent. Aussi était-ce sans hésitation qu'il identifiait l'aristocratie avec la république, et la *démocratie* avec la *monarchie*, étant bien entendu d'ailleurs que république est pour lui synonyme de liberté et *monarchie* synonyme d'*absolutisme* (1). »

N'aurions-nous pas l'appréciation de cet élève de Fustel, tirée clairement de ses œuvres, de son enseignement et de ses discours intimes, nous pourrions laisser parler Fustel lui-même :

« La monarchie est cette forme de gouvernement dans laquelle un seul homme fait la loi, établit les impôts, fait la guerre ou la paix et peut imposer sa volonté souveraine à tous. La république est une forme de gouvernement constitué de telle sorte que la volonté d'un seul homme ne puisse régir toute une société, que cette société se gouverne elle-même, que le citoyen n'obéisse qu'aux lois et que les lois soient faites par la nation. La liberté est l'exercice des droits individuels, tels que le droit d'aller et venir, de vendre et d'acheter, de travailler, de jouir du fruit de son travail, de penser et d'exprimer sa pensée, de parler et d'écrire, de prier Dieu suivant sa conscience. Cette liberté n'est ni la monarchie, ni la république; mais elle s'accorde mieux avec la république qu'a-

(1) GUIRAUD. *Fustel de Coulanges*. Paris, 1896, in-12, p. 69-70.

vec la monarchie. La république lui offre en général des garanties; la monarchie ne lui en laisse aucune. Aussi la raison et la logique voudraient-elles que les mêmes hommes fussent ennemis de la liberté et partisans de la monarchie. »

Fustel de Coulanges avait tiré son système politique de l'histoire. Il a vu, par exemple, la plèbe romaine sans cesse tourner ses regards vers les ambitieux, les créer, les applaudir, les encourager, les élever. « Quand vous la voyez s'émouvoir et réellement s'agiter, c'est que le mirage de la monarchie a brillé un instant devant ses yeux. » Tour à tour, elle place ses espérances en Scipion l'Africain, Tibérius Gracchus, Marius, Pompée. Ils ne purent ou n'osèrent comprendre ce que la plèbe attendait d'eux. *César* comprit enfin. « Il fut le maître qu'elle attendait depuis cinq siècles. Quand la noblesse l'eût assassiné; elle le vengea; quand le Sénat essaya de ressusciter la république, elle aida Octave et Antoine à rétablir la *monarchie* » (1). On n'en peut douter. Cette monarchie démocratique, c'est l'impérialisme; ce que Fustel de Coulanges désigne par monarchie, c'est bien le césarisme.

Fustel est revenu souvent sur cette idée. S'il déplorait le césarisme dans l'antiquité, c'est peut-être qu'il craignait son retour pour nous mêmes. Parfois, et c'était le résultat de ses méditations et peut-être de ses expériences immédiates, « l'avenir se présentait à lui sous un jour affreux ». Il voyait la France marchant aveuglément vers la démocratie, par suite vers la monarchie; « vers celle-là, écrivait-il, qui supprime la liberté, celle

(1) P. GUIRAUD, *op. cit.*, p. 59.

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR

	francs.
ARBOIS DE JURAINVILLE. — L'administration des Intendants. In-8°.....	5 »
<i>Véritable manuel pratique des institutions de l'ancien régime.</i>	
AUCOURT (d'). — Les anciens hôtels de Paris. In-12 plan.....	4 »
BIRÉ (Edmond). — Honoré de Balzac. In-8°.....	6 »
COCHIN (H.). — Un ami de Pétrarque. Lettres de Francesco Nelli à Pétrarque. In-12 <i>fac-similé</i>	5 »
CROUSLÉ (L.). — Fénelon et Bossuet, 2 vol. In-8°.....	20 »
— La vie et les œuvres de Voltaire. 2 vol. In-8°.....	20 »
— Bossuet et le protestantisme.	6 »
FRANCE (Anatole). — L'Elvire de Lamartine, notes sur M. et Mme Charles. In-12 <i>fac-similé</i>	5 »
LE BRAZ (Anatole). — La Légende de la mort chez les Bretons armoricains, avec des notes sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques, par G. Dottin, 2 vol. In-12.....	10 »
LE GOFFIC (Charles). — L'Âme bretonne. In-12.....	3 50
LEVALLOIS (Jules). — Un précurseur : Sénancour, d'après des documents inédits, In-8° portrait.....	5 »
LONGNON (Auguste). — De la formation de l'unité française. In-12.....	2 50
LUCE (Siméon). — Histoire de la Jacquerie. In-8° portrait.....	10 »
— Jeanne d'Arc à Douvrémy, recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives. Gr. in-8°....	12 »
MARILLIER. — La sensibilité et l'imagination chez George Sand. In-12.....	3 50
MAURRAS (Charles). — Trois idées politiques : Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve. In-8° br.....	2 50
MEYER (Paul). — Girert de Roussillon, chanson de geste. In-8°.....	8 »
ROBERT (Ulysse). — Les signes d'infamie au moyen âge. Juifs, Sarrasins, hérétiques, lépreux, cagots, filles publiques. In-12 planches.....	5 »
TESTE (Louis). — Notes d'histoire contemporaine. In-8°.....	7 50

Paris. — Imp. F. Levé, rue Cassette, 17.